

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE

FACULTÉ DE DROIT

1. Retour sur les objectifs 2017 -2018

Réforme des programmes : Réviser et modifier les programmes de la Faculté de droit (LL.M., J.D.) ou en créer de nouveaux (Post-baccalauréat en traduction juridique et en interprétation judiciaire) tel qu'envisagés dans les rapports de planification académique du VRER et de la Faculté.

Ce processus de révision et la possibilité de créer de nouveaux programmes a été placé en veilleuse en raison des réductions budgétaires qui continuent à affliger la Faculté de droit depuis plusieurs années, malgré une augmentation de sa population étudiante jusqu'en 2017-2018, et un plafonnement du personnel enseignant et administratif qui ne se mesure plus par rapport aux autres facultés de droit au Canada.

Recrutement et internationalisation : Recrutement et partenariats ciblant les communautés francophones et acadiennes du Canada, ainsi qu'avec certaines institutions outremer.

Les efforts de recrutement de la Faculté a continué son essor en 2017-2018, en partie en raison des partenariats avec des communautés francophones et institutions postsecondaires canadiennes et d'outremer qui ont été conclus en 2016-2017. Toutefois, comme le budget de fonctionnement et de personnel de la Faculté a connu en 2017-2018 une autre réduction effective, compte tenu de l'inflation, les activités afin de promouvoir le recrutement et l'internationalisation de la Faculté sont plutôt minimales. Il est à noter que les efforts de recrutement auprès des francophones hors-Québec de d'autres facultés de droit ont redoublé au cours de l'année, de sorte que la Faculté de droit peine à se maintenir en place en raison de l'absence de ressources.

Engagement et mission institutionnels : Identifier les mesures à prendre pour assurer la relève et la pérennité de l'Observatoire international des droits linguistiques, ainsi que le rôle de la Faculté quant à la protection des droits des communautés francophones et acadiennes du N.-B. et hors-Québec.

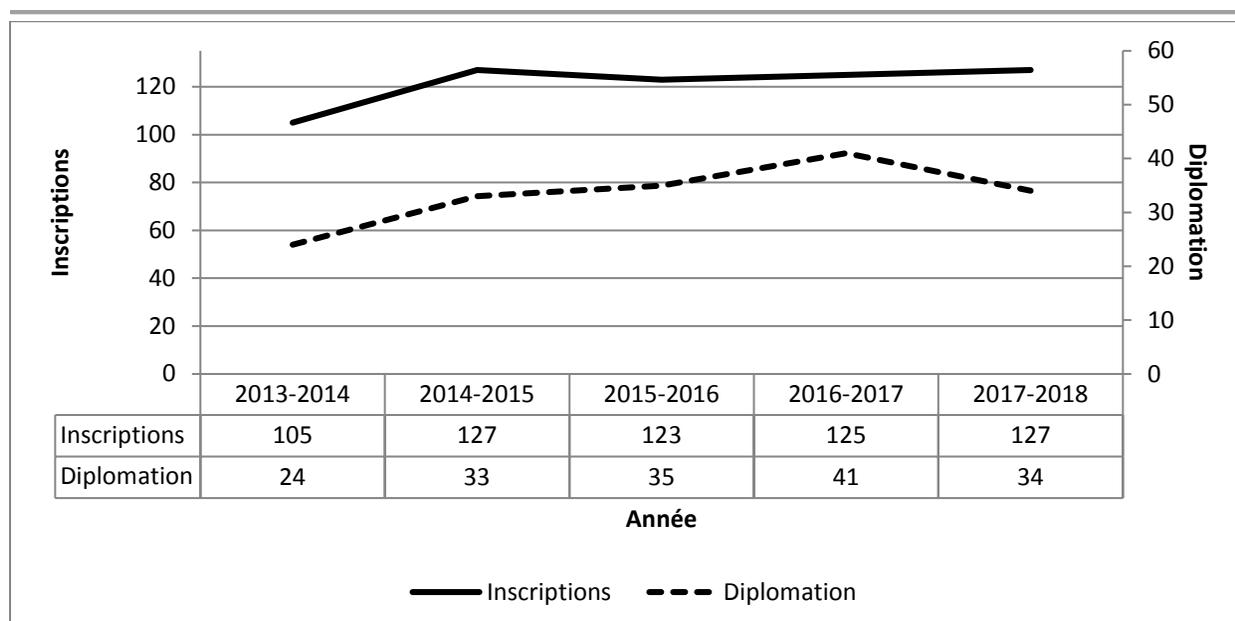
Un nouveau doyen de la Faculté de droit vient d'être nommé et entamera son mandat à partir du 1^{er} juillet 2018. Le professeur Érik Labelle Eastaugh a été nommé directeur de l'Observatoire international des droits linguistique et a entamé ce mandat le 1^{er} juillet 2017. La très honorable Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Université de Moncton et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont conclu un protocole d'entente de quatre ans visant à faire de l'Observatoire international des droits linguistiques de l'Université de Moncton un partenaire-clé de l'OIF. Ceci permettra à l'Observatoire de développer de nouvelles initiatives et à mettre en œuvre des initiatives au sein de la Direction de la langue française, culture et diversité de l'OIF. Le rôle de l'Observatoire sera en particulier de développer, d'appuyer et de promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques dans les programmes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et sur les scènes provinciale, nationale et internationale.

2. La population étudiante

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ACADÉMIQUE

FACULTÉ DE DROIT



En 2017-2018, 127 étudiantes et étudiants étaient inscrits aux programmes de la Faculté : 120 au programme de *Juris Doctor* pour étudiante ou étudiant régulier, 2 au J.D.-M.B.A., 1 au J.D.-M.E.E., 1 au J.D.-M.A.P., 2 au LLM, et 1 au D.É.C.L. Les inscriptions à la Faculté de droit se sont donc maintenues à un niveau historiquement très élevé au cours des dernières années, malgré les défis posés par une population étudiante de moins en moins nombreuse au Nouveau-Brunswick. Il n'y a jamais eu depuis la création de la Faculté de droit en 1978 autant d'inscriptions dans le programme du J.D. que ces trois dernières années. La croissance du nombre d'inscriptions semble surtout liée à une augmentation des étudiantes et étudiants de l'extérieur de la province.

Les étudiantes et les étudiants de la Faculté se sont également démarqués dans les concours de plaidoirie. Plusieurs participent dans le programme Pro Bono où ils procurent de l'information juridique à des organismes sans but lucratif et oeuvrent à la Société d'aide juridique étudiante où ils travaillent en étroite collaboration avec les avocats et les avocates de l'aide juridique. Nos étudiantes et étudiants, en collaboration avec quelques professeurs et des membres de la profession de la région de Moncton, ont mis sur pied un service d'aide juridique pour les réfugiés au Nouveau-Brunswick qui continuent à être bien cotée par la profession et le public.

La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick a accordé une subvention de plus de 26 000 \$ pour commencer une étude sur la mise sur pied possible d'une clinique juridique associée à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Celle-ci est la seule au Canada à ne pas offrir une clinique à ses étudiants en droit depuis que la Faculté de droit de UNB offre un programme clinique.

3. Le corps professoral et la recherche

Le corps professoral

Jusqu'à tout récemment, le corps professoral comptait 12 professeurs et professeurs réguliers, incluant la doyenne ou le doyen. Actuellement, la Faculté compte 9 professeurs et professeurs réguliers et un professeur temporaire qui remplace un professeur en congé pour charge publique. Sept membres du corps professoral et le doyen détiennent ou sont en train d'obtenir leur doctorat en droit. Lorsque les professeurs et professeurs en instance de thèse auront obtenu leurs doctorats, la Faculté de Moncton aura alors un des taux de doctorants les plus élevés parmi les facultés de common law du Canada.

Diffusion de la recherche

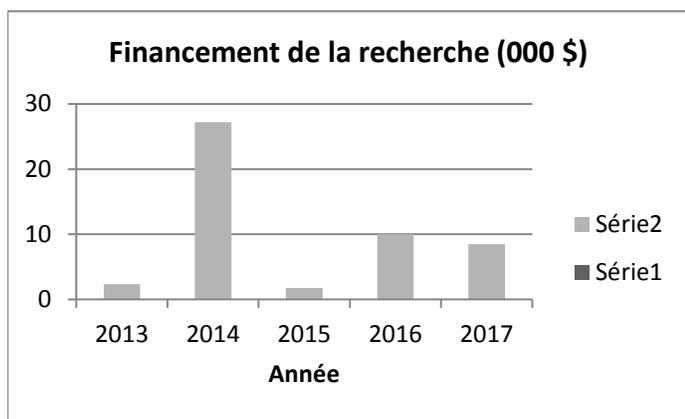
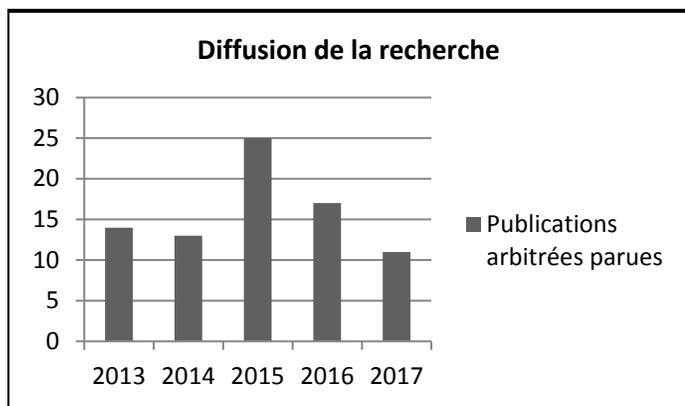
Lors de la dernière année universitaire, le personnel de la Faculté, y compris le doyen, a soit publié un très grand nombre d'articles avec ou sans comité de lecture ou des chapitres de livre avec ou sans comité de lecture soit soumis des articles pour publication et ont donné de nombreuses communications. Quatre professeurs et professeurs sont actuellement en instance de thèse doctorale, un était en congé sabbatique et un en congé pour charge publique.

Financement de la recherche

La recherche effectuée par les professeurs et professeurs de la Faculté vise surtout l'analyse, la critique et la réforme du droit. Elle ne nécessite pas nécessairement de financement. Cependant, la Faculté a financé la recherche par l'entremise, entre autre, du Fonds de dotation de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick.

Effectif professoral régulier 2016-17*	9
Effectif professoral régulier 2017-18*	10
Variation en %	+10%
Effectif professoral temporaire 2016-17	1
Effectif professoral temporaire 2017-18	1
Variation en %	0
Crédits offerts à temps partiel 2016-17	39
Crédits offerts à temps partiel 2017-18	45
Variation en %	+15,4 %

*Ces chiffres n'incluent pas le doyen



4. Les programmes et les cours

Nombre de crédits enseignés en 2016-2017	180
Nombre de crédits enseignés en 2017-2018	177
Variation en %	-2 %
Nombre de crédits-étudiant enseignés en 2016-2017	5160
Nombre de crédits-étudiant enseignés en 2017-2018	5103
Variation en %	-1 %

4.1 Évaluations de programmes complétées et modifications apportées aux programmes

L'évaluation du programme de Juris Doctor a eu lieu au cours de l'année 2017-2018. Le rapport des évaluateurs externes n'a pas encore été reçu.

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, dans son *Rapport sur la Planification académique de l'Université de Moncton* soumis au Comité conjoint de la planification le 15 juin 2016, identifie le LL.M. comme un programme nécessitant une attention particulière.

Aucune modification au LL.M. a été apportée jusqu'à date.

4.2 Nouveaux programmes lancés au cours de l'année

Aucun

5. Objectifs prioritaires 2018-2019 (max 3)

Réforme des programmes : Réviser et modifier les programmes de la Faculté de droit (LL.M., J.D.) ou en créer de nouveaux (Post-baccalauréat en traduction juridique et en interprétation judiciaire) tel qu'envisagés dans les rapports de planification académique du VRER et de la Faculté.

Recrutement et internationalisation : Recrutement et partenariats ciblant les communautés francophones et acadiennes du Canada, ainsi qu'avec certaines institutions outremer.

Assurer un financement approprié pour la Faculté afin d'assurer la pérennité et la pertinence des programmes : Identifier les mesures à prendre pour assurer que les programmes de la Faculté de droit puissent être maintenus et bien adaptés aux besoins de la population étudiante, particulièrement au niveau des ressources financières et humaines, et pour combler les lacunes comme l'absence d'une clinique juridique et d'un service de placement et carrière.

6. Plan stratégique 2018-2019

6.1 Actions relatives au chantier « Enseignement de qualité et expérience étudiante »

- Entamer les modifications proposées au J.D. afin de mieux répondre aux besoins des juristes et des communautés visées par les programmes de la Faculté.
- Entamer les modifications proposées au LL.M. afin de mieux répondre aux besoins des juristes et des communautés visées par les programmes de la Faculté.
- Étudier et collaborer avec d'autres intervenants (CTTJ; Département de traduction de l'Université de Moncton) en vue de la mise sur pied d'un programme en traduction juridique et en interprétation judiciaire.
- Accroître les opportunités pour l'apprentissage expérientiel des étudiantes et étudiants en droit, y compris en examinant la possibilité de mise en place de clinique(s) juridique(s).
- Créer un service de placement et de carrière pour les diplômées et diplômés en droit.
- Consulter et identifier des moyens en vue d'assurer le financement à long terme d'un enseignement de qualité et les activités d'apprentissage expérientiel en droit.
- Appuyer et augmenter les activités et ressources à la disposition de la Bibliothèque Michel-Bastarache.

6.2 Actions relatives au chantier « Engagement »

- Consolider le bulletin d'information numérique « Tout droit » pour informer et garder le contact avec les diplômées et diplômés de la Faculté de droit et la communauté juridique.
- Appuyer les efforts pour la création d'une association des diplômées et diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.
- Poursuivre les démarches pour assurer le financement à long terme de l'Observatoire international des droits linguistiques.
- Conclure des ententes de collaboration avec les communautés-cibles francophones et acadiennes au pays afin de renforcer le recrutement et la présence d'étudiantes et d'étudiants de ces communautés au programme du J.D.

6.3 Actions relatives au chantier « Internationalisation »

- Mettre sur pied un comité facultaire pour l'internationalisation.
- Conclure des ententes bilatérales stratégiques avec des facultés de droit dans les pays ou régions ayant un potentiel de recrutement pour les programmes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, et de façon plus générale pour les autres facultés à Moncton.

6.4 Actions relatives au chantier « Recherche, développement, création et innovation »

- Entamer le développement d'activités ou orientations innovatrices pour l'Observatoire international des droits linguistiques.

6.2 Actions relatives au chantier « Gouvernance responsable et excellence organisationnelle »

- Poursuivre la réflexion entamée.